



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 30 avril 2019

– 19^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières

MM. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Marie-Li Bélisle, Secrétaire générale adjointe

Observateurs : Mme Imane Allam, commissaire représentante du comité de parents
M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au SGPDC
Mmes Mélanie Robinson, conseillère politique
Anne Roy, directrice du Bureau des communications

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

Dans le cadre de la journée nationale du sport et de l'activité physique, Mme Harel Bourdon annonce qu'elle a eu l'honneur de procéder à la mise au jeu d'une partie de Hockey Cosom à l'école Sans-Frontières. Cette partie amicale opposait d'une part, l'équipe dirigée par la ministre déléguée à l'éducation, Mme Isabelle Charest, et d'autre part, M. Louis Morissette, acteur, producteur et porte-parole de la journée.

En second lieu, elle invite le nouveau directeur du Service des ressources financières, M. Jean-François Mongeau à se présenter aux membres.

Elle souligne également la nomination de M^e Geneviève Laurin au poste de coordonnatrice au Bureau des Affaires juridiques et l'arrivée concomitante de M^e Sylvie Gallant à titre de secrétaire générale par intérim, à partir du 1^{er} mai 2019.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

A-34-3204 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

a) Inondations

- b) Chaînes humaines
 - c) Participation de l'école Saint-Henri à la demi-finale de la compétition de robotique de Détroit
- retirer les articles suivants :
- A-10-171 Service de l'organisation scolaire – étude de faisabilité d'intégration des aliments biologiques et équitables au menu des cafétérias de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
 - A-31-3700-A Service des ressources financières – Académie Dunton – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2625P – attribution d'un contrat

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Inondations
 - b) Chaînes humaines
 - c) Participation de l'école Saint-Henri à la demi-finale de la compétition de robotique de Détroit
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

Tableau 3 = Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 6- Rubrique des commissaires représentants du comité de parents
- 7- A-29-1923 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mises en disponibilité et non-renouvellement 2019-2020 pour le personnel enseignant de la formation professionnelle
- 8- A-29-1929 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
- 9- A-31-3645 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le maintien financières – services professionnels en architecture pour le maintien d’actifs – avis de qualification 24-538P – création d’un nouveau répertoire
- 10- A-31-3667 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs en électromécanique – maintien d’actifs (3 écoles) lot 2 – remplacement des chaudières, de la plomberie, des alarmes et des systèmes électriques des écoles Bienville, Saint-Justin et Chomedey-De Maisonneuve – appel d’offres 24-557P2 – attribution d’un contrat
- 11- A-31-3690 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes de plomberie et d’électricité – appel d’offres 25-2619P – annulation de l’appel d’offres
- 12- A-31-3702 Service des ressources financières – école Sainte-Jeanne-d’Arc – réhabilitation du plafond et de la ventilation du gymnase – appel d’offres 25-2630P – attribution d’un contrat

- 13- A-31-3704 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement des chaudières – appel d’offres 25-2632P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3709 Service des ressources financières – nouvelle école primaire au 2950, rue Jarry Est, Montréal – appel d’offres 25-2634P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3710 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier sud – appel d’offres 25-2635P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3714 Service des ressources financières – école Saint-Paul-de-la-Croix – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2638P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3718 Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réfection des blocs sanitaires – phase I – appel d’offres 25-2639P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3721 Service des ressources financières – école De la Petite-Bourgogne – modernisation de la chaufferie et la génératrice – appel d’offres 25-2631P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3723 Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais – réfection des blocs sanitaires et des conciergeries – phase 1 – appel d’offres 25-2637P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3724 Service des ressources financières – École internationale de Montréal (primaire) – rénovation de l’enveloppe extérieure et des escaliers extérieurs – phase 1 – appel d’offres 25-2642P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3725-A Service des ressources financières – école Garneau – réfection des finis intérieurs et l’éclairage – appel d’offres 25-2641P – annulation d’un appel d’offres
- 22- A-31-3726 Service des ressources financières – école Bedford – réfection des toilettes et de la plomberie – phase 1 – appel d’offres 25-2643P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3728 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – rénovation des blocs sanitaires – appel d’offres 25-2646P – attribution d’un contrat

- 24- A-31-3729 Service des ressources financières – école Évangéline – rénovation de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2647P – attribution de contrat
- 25- A-31-3755 Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection partielle de la toiture, phase II – appel d’offres 25-2645P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3762 Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-266P – exercice de la première option de renouvellement
- 27- A-31-3764 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d’offres 27-527P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 28- A-31-3774 Service des ressources financières – réparation des pompes et fourniture de pièces – appel d’offres 15-264P – première option de renouvellement
- 29- A-31-3779 Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-257P – exercice de la première option de renouvellement
- 30- A-31-3783 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments modulaires – appel d’offres 15-284P – attribution d’un contrat
- 31- A-33-1349 Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement pour le programme de l’EMMM
- 32- A-34-3201 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 33- A-34-3202 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 34- A-34-3203 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 35- A-34-3204 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 36- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

37- Information :

- a) A-31-3807 Service des ressources financières – services de navettes et de transport scolaire – appel d’offres 27-541P – non renouvellement de l’entente

38- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019

L’approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019 est REPORTÉE à la prochaine séance du comité exécutif.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019

L’étude de ce point est REPORTÉE à la prochaine séance du comité exécutif.

4. Affaires nouvelles :

a) Inondations

D’entrée de jeu, Mme Catherine Harel Bourdon fait le bilan de la situation en ce qui a trait aux inondations majeures survenues sur le territoire de certaines commissaires scolaires, notamment dans les régions de la Beauce, des Laurentides et dans l’ouest de l’île.

Elle informe les membres qu’une inondation s’est produite à l’école Judith-Jasmin durant le congé pascal. L’inondation, limitée au sous-sol de l’immeuble, serait due à la saturation de la nappe phréatique. À cet égard, la commissaire Mme Marie-José Mastromonaco remercie et souligne le travail du Service des ressources matérielles et celui de la direction générale, lequel a permis un retour en classe sans retard.

M. Robert Gendron, directeur général, poursuit en déclarant que pour l’instant, nous ne dénombrons aucune école touchée par des inondations ou susceptible de l’être sur le territoire de la Commission scolaire. Il informe toutefois les membres qu’une vigie constante de la situation est assurée.

d) Chaînes humaines

Mme Harel Bourdon amorce la discussion en abordant la question des chaînes humaines qui se déploieront aux abords de certains établissements, à partir du 1^{er} mai prochain. Sous l’angle particulier des communications émanant des commissions scolaires et des établissements sur cette question, elle rappelle la position institutionnelle à adopter en application de la Politique sur la commandite, la publicité et autres formes de

communication-sollicitation. En l'occurrence, il est autorisé d'informer les parents et les élèves de la possibilité que se tiennent ces initiatives et des impacts projetés sur l'organisation scolaire. Toutefois, il n'est pas permis pour un établissement de faire la promotion d'une idéologie ou d'une politique véhiculée par de telles initiatives.

- e) Participation de l'école Saint-Henri à la demi-finale de la compétition de robotique de Détroit

M. Benoît Thomas, directeur de l'unité 2, salue la performance des élèves de l'école Saint-Henri qui se sont rendus jusqu'en demi-finale de la compétition de robotique à Détroit.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.

- c) Qualité de l'air

Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement fait état des efforts déployés par ses équipes dans le but d'assurer la santé et sécurité des employés en lien avec la qualité de l'air.

- d) Capacité d'accueil

À ce point, M. Corbeil, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle, fait le bilan des inscriptions en cours dans les centres de formation professionnelle.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et les réhabilitations majeures est déposé au comité exécutif.

e) Immeubles excédentaires

Dans le cadre du processus d'acquisition d'immeubles appartenant à la Commission scolaire par les CPE, Mme Harel Bourdon mentionne avoir eu un entretien téléphonique avec le cabinet du ministre de la Famille. La présidente déplore le fait que ce processus d'acquisition puisse, dans certains cas, s'étendre sur plusieurs années, et ce, au détriment des CPE qui souhaitent pérenniser leur action auprès des tout-petits (0-5 ans). La chef de cabinet du ministre s'est montrée ouverte à l'idée d'effectuer des suivis auprès de la CSDM concernant ce dossier et également, d'organiser une rencontre avec le ministre d'ici la fin de l'année scolaire.

f) Offre alimentaire

Étant donné que les données financières relatives au deuxième trimestre (T2) sont maintenant disponibles, la commissaire Marie-José Mastromonaco demande si un surplus budgétaire dédié à l'offre alimentaire est vraisemblable pour la prochaine année scolaire. M. Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, explique qu'en raison des dépenses liées au remplacement des installations et leur mise aux normes, en plus des mesures déployées qui visent à limiter les effets relatifs au changement aux indices de défavorisation, le dégagement d'un tel surplus n'est pas réaliste puisque l'objectif est maintenant d'atteindre l'équilibre budgétaire.

g) Suivi des projets
tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

À ce point, les administrateurs et les commissaires discutent de plusieurs projets institutionnels en cours, notamment, le projet 33 (implantation du lien entre DOFIN et Procure et simplification des méthodes d'encaissement et de perception des sommes), le projet d'implantation des solutions administratives MOZAÏK et le projet 71 (Ligne de divulgation des actes répréhensibles).

6. Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

Mme Mélisandre Shanks, représentante du comité de parents indique que le soir même, dans le cadre de la séance du comité de parents, plusieurs membres de l'administration de la commission scolaire seront présents pour discuter des nouvelles mesures budgétaires, des modifications aux indices de défavorisation et de l'offre de service au secondaire.

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mises en disponibilité et non-renouvellement 2019-2020 pour le personnel enseignant de la formation professionnelle

Document déposé : Rapport A-29-1923 en date du 30 avril 2019
de Mme Leïla Nouali concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la mise en disponibilité et le non-renouvellement de membres du personnel enseignant de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année 2019-2020, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit aviser, avant le 1^{er} juin 2019, les enseignants concernés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de DÉCLARER en disponibilité et en non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2019, les personnes mentionnées à l'annexe I confidentielle.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1929 en date du 24 avril 2019
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Jessica Moran-Esquivel, agente de bureau classe principale, est affectée à un surcroît de travail à 100 % depuis le 16 janvier 2019 au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC);

CONSIDÉRANT que le SGPDC possède les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer le nouveau poste créé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100% d'agent de bureau classe principale et d'IMPUTER la dépense à l'indice 510000-1-52330-151;

2^o de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

9.

Service des ressources financières – services professionnels en architecture
pour le maintien d’actifs – avis de qualification 24-538P – création d’un nouveau
répertoire

Document déposé : Rapport A-31-3645 en date du 23 avril 2019
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un avis de qualification a été publié afin de créer un répertoire de firmes d’architectes en maintien d’actifs pour assister la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette qualification d’architectes, 65 firmes se sont procurées les documents et que 51 firmes ont déposé une offre de service conforme et admissible;

CONSIDÉRANT que l’analyse des offres de services conformes et admissibles, a été effectuée par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d’un membre externe architecte, au regard des critères d’évaluation de la qualité prévus à l’avis de qualification et conformément à ce qui est prévu aux articles 43 à 45 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que 41 firmes ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à ce répertoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cette qualification ne peut excéder trois ans;

CONSIDÉRANT que l’estimation du présent appel d’offres en honoraires est de 7 500 000 \$ annuellement, à répartir parmi les firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un répertoire de firmes d’architectes qualifiées pour des mandats de maintien d’actifs;
- 2° d’INSCRIRE à ce répertoire les 41 firmes d’architectes suivantes et ce jusqu’à la fin de la validité de ce répertoire le 1^{er} mai 2022 :
 - RUCCOLO + FAUBERT ARCHITECTES inc.
 - ARCHITECTURE EVOQ inc.
 - BERGERON BOUTHILLIER inc.
 - DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.
 - OUELLET ARCHITECTE inc.
 - LECLERC ARCHITECTES inc.

- CIMAISE inc.
- BGLA | ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
- CHEVALIER MORALES ARCHITECTES
- GROUPE RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS inc.
- ST-GELAIS MONTMINY ASSOCIÉS & ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L.
- RIOPEL + ASSOCIÉS ARCHITECTES
- HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE inc.
- FIGURR
- BARIN S.E. N.C.R.L.
- SMITH VIGEANT ARCHITECTES inc.
- ARCHITECTURE49 inc.
- GR7 ARCHITECTURE inc.
- VINCENT LECLERC ARCHITECTE inc.
- BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) inc.
- LEMAY CO inc.
- LANGLOIS ARCHITECTES inc.
- CASONI ARCHITECTE
- FSA ARCHITECTURE inc.
- VGBA ARCHITECTES inc.
- LAPOINTE MAGNE & ASSOCIÉS
- ROBERT CRÉPEAU ET ALAIN DUVAL ARCHITECTES inc.
- SBTA inc.
- L'ECUYER LEFAIVRE ARCHITECTES
- LES ARCHITECTES BERTRAND + PAQUETTE inc.
- DKA ARCHITECTES inc.
- CARDIN JULIEN inc.
- CGA ARCHITECTES inc.
- LES ARCHITECTES FABG
- ANA ARCHITECTURE inc.
- PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
- TLA ARCHITECTES inc.
- BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES
- JUTRAS ARCHITECTURE inc.
- PETRONE ARCHITECTURE inc.
- FABRIQ + COHLMAYER;

3^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à octroyer des mandats de services d'architecture en maintien d'actif d'une valeur estimée à moins de 100 000\$ aux firmes inscrites au répertoire.

10. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique – maintien d'actifs (3 écoles) lot 2 – remplacement des chaudières, de la plomberie, des alarmes et des systèmes électriques des écoles Bienville, Saint-Justin et Chomedey-De Maisonneuve – appel d'offres 24-557P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3667 en date du 23 avril 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour le remplacement des chaudières, plomberie, alarmes et des systèmes électriques des écoles Bienville, Saint-Justin et Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu treize soumissions, dont onze ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix soumissions sur onze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 204 393 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Cima + s.e.n.c.*, pour le remplacement des chaudières, de la plomberie, des alarmes et des systèmes électriques des écoles Bienville, Saint-Justin et Chomedey-De Maisonneuve. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des systèmes de plomberie et d'électricité – appel d'offres 25-2619P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3690 en date du 26 avril 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des systèmes de plomberie et d'électricité à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme est trop élevée et ne reflète pas un juste prix par rapport au marché;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au seul soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que, en vertu du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, il y a une indemnité à payer de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d'une décision d'annuler l'appel d'offres, étant donné que ce soumissionnaire aurait été déclaré l'adjudicataire et qu'il a présenté une soumission dont le montant excède 1 000 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour le remplacement des systèmes de plomberie et d'électricité à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° de SCINDER la portée des travaux par discipline et voir la possibilité de réaliser certains travaux en cohabitation à l'automne 2019;
- 3° de PUBLIER de nouveaux appels d'offres, soit un nouvel appel d'offres à l'été 2019 et un second à l'automne 2019;
- 4° de VERSER une compensation de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme, *Anjalec Construction inc.*

12. Service des ressources financières – école Sainte-Jeanne-d'Arc – réhabilitation du plafond et de la ventilation du gymnase – appel d'offres 25-2630P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3702 en date du 24 avril 2019
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation du plafond et de la ventilation du gymnase – école Sainte-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 627 552,33 \$ plus taxes à l'entrepreneur *LES CONSTRUCTIONS SERBEC inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation du plafond et de la ventilation du gymnase – école Sainte-Jeanne-d'Arc;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement des chaudières – appel d'offres 25-2632P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3704 en date du 26 avril 2019 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des chaudières à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 574 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour remplacement des chaudières à l'école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – nouvelle école primaire au 2950, rue Jarry Est, Montréal – appel d'offres 25-2634P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3709 en date du 29 avril 2019 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la reconstruction du bâtiment situé au 2950, rue Jarry Est en école primaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace Plan quinquennal d'investissement – 2010-2015, lot 1);

CONSIDÉRANT qu'un budget additionnel s'est ajouté à ce montant initial (Ajout d'espace – Plan quinquennal d'investissement – 2016-2026, lot 6);

CONSIDÉRANT que les diverses interventions effectuées en cours de projet seront assumées par la mesure 50625 (Budget additionnel – Maintien des bâtiments 2018-2019) et que ces travaux seront inscrits au budget d'investissement 2018-2019 de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle sera acheminée au MEES afin de combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 13 583 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction du bâtiment situé au 2950, rue Jarry Est en école primaire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier sud – appel d’offres 25-2635P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3710 en date du 24 avril 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier sud à l’école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 169 038,80 \$ plus taxes à l’entrepreneur *LES CONSTRUCTIONS SERBEC inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier sud à l’école Saint-Ambroise;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Paul-de-la-Croix – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2638P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3714 en date du 17 avril 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour effectuer des travaux correctifs en lien avec le radon à l’école Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 187 215 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer des travaux correctifs en lien avec le radon à l’école Saint-Paul-de-la-Croix;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réfection des blocs sanitaires – phase I – appel d’offres 25-2639P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3718 en date du 10 avril 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires, phase I à l’école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019 et tel qu’il est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 856 450 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction Magenta inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires, phase I à l’école Sophie-Barat;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école De la Petite-Bourgogne – modernisation de la chaufferie et la génératrice – appel d'offres 25-2631P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3721 en date du 23 avril 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et la génératrice à l'école De la Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 540 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'HEUREUX MONGEAU JC LAUZON (9106-4154 QUÉBEC inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie et la génératrice à l'école De la Petite-Bourgogne;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais – réfection des blocs sanitaires et des conciergeries – phase 1 – appel d'offres 25-2637P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3723 en date du 23 avril 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires et des conciergeries – phase 1 à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 064 300 \$ plus taxes à l'entrepreneur *ARANDA CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires et des conciergeries – phase 1 à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – École internationale de Montréal (primaire) – rénovation de l'enveloppe extérieure et des escaliers extérieurs – phase 1 – appel d'offres 25-2642P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3724 en date du 23 avril 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et des escaliers extérieurs – phase 1 à l'École internationale de Montréal (primaire);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 869 476 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe Atwill-Morin*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et des escaliers extérieurs – phase 1 à l'École internationale de Montréal (primaire);
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Garneau – réfection des finis intérieurs et l'éclairage – appel d'offres 25-2641P – annulation d'un appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3725-A en date du 26 avril 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour réfection des finis intérieurs et l'éclairage à l'école Garneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire est déclaré non admissible;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme et admissible a modifié son prix soumis, conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme, son prix révisé étant jugé trop élevé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour la réfection des finis intérieurs et l'éclairage à l'école Garneau;
- 2° de PAYER une compensation de 5 000 \$ à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.*
- 3° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres public.

22. Service des ressources financières – école Bedford – réfection des toilettes et de la plomberie – phase 1– appel d'offres 25-2643P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3726 (version corrigée) en date du 24 avril 2019 de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des toilettes et de la plomberie - phase 1 à l'école Bedford;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 959 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *AFCOR CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes et de la plomberie – phase 1 à l'école Bedford;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2646P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3728 en date du 17 avril 2019
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation des blocs sanitaires – école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 986 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION GENFOR ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires – école Édouard-Montpetit;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Évangéline – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2647P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-3729 en date du 23 avril 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Évangéline;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été

présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 879 999,98 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Parfait Électrique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Évangéline;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection partielle de la toiture, phase II – appel d'offres 25-2645P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3755 en date du 25 avril 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture à l'école Jeanne-LeBer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 717 224 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Poulin et Bureau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture, phase II à l'école Jeanne-LeBer;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d'offres 15-266P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3762 en date du 24 avril 2019
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra-Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire dans les bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année du contrat arrive à échéance le 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 4 315 992,07 \$ plus taxes à *Saint-Denis Thompson inc.* et *Groupe Atwill Morin inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire, pour une première année de renouvellement, du 26 juin 2019 au 25 juin 2020.

27.

Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d'offres 27-527P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3764 en date du 18 avril 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2017 à *G. Doyon Cuisine inc.* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon cuisine inc.* et *Després Laporte* ont fusionné le 3 novembre 2017 et que la nouvelle entreprise fait maintenant affaires sous la dénomination *Doyon Després*;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de la première option de renouvellement en raison de l'atteinte de la limite indiquée au bon de commande;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Doyon Després* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Doyon Després*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Doyon Després* pour une deuxième année;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 66 624,31 \$ plus taxes à *Doyon Després* pour la fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie, pour une deuxième et dernière année de renouvellement, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

28. Service des ressources financières – réparation des pompes et fourniture de pièces – appel d'offres 15-264P – première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3774 en date du 24 avril 2019
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat de services d'un entrepreneur pour la réparation des pompes desservant les bâtiments et la fourniture de pièces;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Pompes François Néron inc. (9141-6636 Québec inc.)*, a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 101 250 \$ plus taxes à *Pompes François Néron inc. (9141-6636 Québec inc.)*, pour la réparation sur demande des pompes et la fourniture de pièces pour une première année de renouvellement. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 5 juillet 2019 et pourra être reconduit pour une dernière année, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

29. Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-257P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3779 en date du 24 avril 2019
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *Groupe de sécurité Garda SENC*, pour assurer les services de patrouille et de gardiennage dans les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de la première année en raison de l’atteinte de la limite indiquée au bon de commande;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Groupe de sécurité Garda SENC* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ACCORDER un contrat à exécution sur demande d’une valeur de 1 474 126,47 \$ plus taxes à *Groupe de sécurité Garda SENC*, pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM, pour une première année de renouvellement du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

30. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments modulaires – appel d’offres 15-284P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3783 en date du 24 avril 2019 de Mmes Mélanie Bouchard et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié visant à retenir un ou des fournisseurs pour assurer, sur demande, la fourniture de bâtiments modulaires;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 3 000 000 \$ pour l’ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie d'une option de renouvellement d'une année qui devra être acceptée par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à commandes d'une valeur annuelle globale de 2 896 774,50 \$ plus taxes à *AMB TRESEC inc.* et *SMS-DION inc.* pour la fourniture sur demande de bâtiments modulaires. Ces contrats d'une durée d'une année sont assortis d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 2 896 774,50 \$ plus taxes, correspondant à l'entente.

31. Service des ressources matérielles – École des métiers du meuble de Montréal – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement pour le programme de l'EMMM

Document déposé : Rapport A-33-1349 en date du 25 avril 2019
de Mme Leila Mabrouki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *GBI EXPERTS-CONSEILS inc.* relativement au réaménagement pour le programme d'ébénisterie, située au 6028 rue Marquette à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par les différentes sources de financement prévues au montage financier du projet, soit une partie en maintien d'actifs (budget d'investissement) et l'écart de financement résiduel sera puisé dans le budget de fonctionnement de la CSDM comme prévu à l'annexe F de 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'une partie sera financée par le budget d'investissement; rappelons que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *GBI EXPERTS-CONSEILS inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associé au réaménagement pour le programme d'ébénisterie de l'EMMM, située au 6028 rue Marquette à Montréal;

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3201 en date du 18 avril 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3202 en date du 18 avril 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3203 en date du 18 avril 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3204 en date du 25 avril 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

37. Information

- a) A-31-3807 Service des ressources financières – services de navettes et de transport scolaire – appel d'offres 27-541P – non renouvellement de l'entente

38. Période réservée aux membres du comité exécutif

Le commissaire Ben Valkenburg offre ses remerciements aux directions d'unités pour leur soutien durant le processus d'entrevue visant à pourvoir des postes vacants de direction d'établissement et de direction adjointe d'établissement.

La commissaire Diane Beudet annonce que l'école Chomedey-De Maisonneuve est récipiendaire de la bourse Monique-Fitz-Back, laquelle fait la promotion de l'éducation relative à l'environnement et à un milieu de vie sain dans une perspective de développement durable.

La séance est levée à 15 h 30.

Secrétariat général – 17 mai 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 mai 2019.